



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 50 octobre – novembre – décembre 2006

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

La radio
des Ucclois
Radio 1180

le lundi
de 18 à 20 h

FM 87.7

en ligne sur

www.radio1180.be

Connexion adsl souhaitée

Sommaire

- Regards sur l'ACQU et son parcours 2.
- Le nouveau pouvoir communal est en place 7.
- Économiser l'énergie :
une priorité désormais pour chacun ! 8.
- Quel sort pour les marronniers
de l'avenue Churchill ? 9.
- Plateau Engeland,
pour une « nature admise » ou saccagée ! 10.
- Interviews politiques pour « RADIO 1180 » 12.
- Constitution d'un réseau d'itinéraires
piétons à Uccle 21.
- Projet d'un centre multi-sports,
multi-culturel et social à Uccle, sur le site de
l'hippodrome de Boitsfort 23.

Éditorial

Cette « Lettre aux habitants » porte le n° 50, symbole d'une longévité non négligeable (15 ans d'existence, depuis que le premier numéro de notre trimestriel a paru en 1991). L'événement mérite donc d'être souligné. Aussi, avons-nous donné la parole à deux Uccloises respectables qui ont joué un rôle important, notamment, dans la naissance et le développement de notre association : Mesdames Louise BECKERS et Corinne CATTIER. Nous les remercions chaleureusement pour le travail original qu'elles ont réalisé. Il est évident que bien des informations apportées sont des rappels historiques, intéressants et utiles.

*Bernard JOURET,
Président*



Regards sur l'ACQU et son parcours

Un engagement : Comment ? Pourquoi ?

LOUISE : Nous sommes des maillons de cette longue chaîne qui s'appelle l'ACQU. Te souviens-tu des raisons qui t'ont amenée là ?

CORINNE : Pour moi, ça commence par la décision de vivre en ville, contrairement à nos contemporains qui avaient les mêmes choix (jeunes universitaires à l'époque du plein emploi). Ceux-ci construisaient une maison au milieu d'un jardin dans le Brabant...

J'étais stagiaire au barreau, mon bureau se trouvait à Ixelles et je circulais en tram ou à pied vers le Palais de Justice, la prison ou le cabinet de mon patron. Mon mari était architecte et son bureau était aussi à Ixelles.

Nous nous sommes enracinés dans le quartier de la Bascule en

1970 et nous avons pu acheter une petite maison (5 m. de façade) dont le prix était accessible, car son exigüité ne permettait pas de la démolir pour construire un immeuble de 5 étages.

Nous voulions que nos filles (nées en 1969 et 1971) fréquentent une école proche, et la seule voiture suffisait amplement aux déplacements familiaux ou professionnels.

Nous apprécions ce quartier traversé par la rue Vanderkindere, où les habitants se croisaient ou discutaient en faisant leurs courses.

Nous adorions les intérieurs d'îlots plantés de beaux arbres qui bruissaient d'oiseaux (mais pas encore les perruches) et accueillait parfois un écureuil.

Pourtant, c'était la ville avec sa mixité : des commerces, des PME rue Vanderkindere, une clinique, une école...

LOUISE : Tu oublies de dire que tu avais baigné dans le climat de mai 68 (fin du Vietnam, combat pour l'avortement)

CORINNE : Le combat commence vers 1971-1972, quand nous assistons aux ravages de la spéculation foncière cautionnée par les autorités communales de l'époque. Peu à peu, les hautes maisons louées à l'étage sont détruites et remplacées par des immeubles à appartements hors gabarit (jusqu'à six niveaux sur rez et une profondeur parfois supérieure à 20 mètres). Toute la parcelle est creusée pour y mettre les garages en sous-sol.

Comme disait l'abbé VAN DER BIEST, qui avait déjà créé son comité d'action des Marolles : « Tu avais un séquoia, on le remplace par 10 géraniums sur 30 cm de terre au-dessus des garages et ça s'appelle un espace vert ».

Tout cela se réalise au mépris du règlement de la bâtisse en vigueur, mais les autorisations sont délivrées depuis longtemps

quand on intervient au début du chantier.

Quand on va vérifier au service de l'urbanisme, on est très mal reçus, car nous dérangeons et nous n'avons aucune légitimité à rouspéter sur ce qui se passe deux rues plus loin que notre maison...

D'autre part, la circulation devenait infernale et l'avenue Churchill se transformait en autoroute urbaine, alors qu'une menace encore plus grande pesait sur la vallée de Saint-Job.

En 1972, mon mari et moi avons rédigé une pétition sous forme de questions : Trouvez-vous normal que... ??

Nous citions les nuisances qui détruisaient l'art de vivre du quartier. Nous avons déposé cette feuille A4 dans toutes les boîtes aux lettres du quartier circonscrit par la chaussée de Waterloo, l'avenue Churchill, la rue E. Cavell et l'avenue Molière.

Nous laissions notre adresse et nous propositions une rencontre dans un café au coin de la rue Gabrielle et la rue Vanderkindere. Une vingtaine de personnes sont venues, et une centaine d'autres nous ont écrit.

Ce fut le début du Comité d'action et de défense du quartier Dodonée !

LOUISE : Pour moi, ce n'était pas aussi réfléchi. On a souvent des convictions sans le savoir. Bruxelles se détruisait **insidieusement** depuis des années ; je pense au Mont des Arts, au ravissant hôtel d'Ursel, oublié entre des terrains vagues, et un beau jour, remplacé par une tour (l'hôtel Westbury).

La Grand-Place était un parking toujours plein. J'aimais prendre les trams 6 ou 8 et descendre près de l'église du Sablon, et ensuite,

à pied par des petites rues qui ont toutes disparu, arriver à la Bourse, suivre, par le boulevard Anspach, la place de Brouckère et la rue Neuve jusqu'à la gare du Nord...

La propriété Brugmann devait devenir de l'habitat dans la verdure. Une superbe affiche nous le promettait. À la place, on eut droit à une colline hérissée de barres de logements sans plus aucun arbre.

Plus tard, j'ai compris.

CORINNE : Qu'as-tu compris ?

LOUISE : Au moment des manifestations contre la Tour ITT (qui devait être « transparente ») et contre la destruction du quartier Nord, qu'on pouvait **s'opposer**.

Inter-environnement venait d'éclorre.

Quand, en 1972, nous avons appris la menace qui pesait sur le Sud de la commune d'Uccle : les projets d'autoroute Uccle-Waterloo, d'échangeur dans le Kawberg et de périphérique Sud, allaient détruire toute la vallée de Saint-Job et au delà.

Je me suis dit qu'il fallait **agir**.

C'est ainsi que tout a commencé : pétition au Bourgmestre, contacts avec les comités de quartier existants. Et puis, le front de résistance s'est élargi. Nous avons tout de suite senti qu'il ne fallait pas renvoyer les nuisances d'un quartier à l'autre ; mais nous étions naïfs, pas du tout formés aux problèmes d'urbanisme.

En participant aux réunions d'Inter-environnement, petit à petit, notre conviction s'est faite : l'utilisation de la voiture en ville était un fléau ; la ville avait besoin de logements pour tous – au fond, rien n'a changé.

Les débuts de l'ACQU, t'en souviens-tu ?

CORINNE : J. VAN OFFELEN, Bourgmestre de l'époque, avait créé une Commission Consultative de l'Urbanisme, car il était talonné par les différents comités de quartier qui l'agressaient de partout dans la commune...

LOUISE enchaîne : Oui, nous avons fait connaissance et cherché un dénominateur commun : ce furent « Les principes généraux pour l'aménagement de la commune d'Uccle ».

Rédigés dans l'enthousiasme et ensuite adoptés par le Bourgmestre et le Collège : y figuraient l'abandon définitif de tous les travaux routiers et autoroutiers, la nécessité de construire du logement social sur le plateau Avijl, etc.

En pratique, quels résultats avons-nous obtenus ?

CORINNE : Avant que tu ne répondes sur Uccle, je voudrais rappeler que, dans la foulée de la création de l'Agglomération de Bruxelles, puis de la Région de Bruxelles-Capitale, la loi de 1962 sur l'urbanisme avait été modifiée et organisait toutes les enquêtes publiques relatives aux Plans Régionaux et Communaux.

À chaque étape de l'élaboration des plans, une enquête publique *préalable* doit avoir lieu (fini la culture du secret) et la population peut se faire entendre.

Au niveau Communal, en matière de bâtisse, tout projet qui souhaite déroger au règlement en vigueur donne lieu à une *enquête publique* annoncée par des affiches rouges bien visibles, pour les voisins du terrain concerné.

À Uccle, les relations avec le service de l'Urbanisme et les échelons concernés sont devenues faciles. Selon moi, il s'agit d'une grande victoire.

LOUISE enchaîne : Grâce au travail d'Inter-environnement et de tous les comités bruxellois, nous avons enfin obtenu en fin 79 le Plan de Secteur pour l'Agglomération bruxelloise (devenue ensuite la Région). Les projets d'autoroute Uccle-Waterloo, de périphérique Sud, de liaison par tunnel entre l'avenue Churchill et le bois de la Cambre ont été successivement supprimés.

Un plan particulier d'aménagement a fixé le nombre de logements sociaux à Avijl ; la rue de Stalle et l'Avenue Brugmann ont été aménagées avec un site propre pour les trams et les bus.

Les espaces verts du Kinsendael et du Kauwberg ont été sauvés.

CORINNE : Beaucoup plus.

LOUISE : Il faut parler des échecs aussi.

CORINNE : Tu as raison !

LOUISE : La construction de l'immeuble de la BASF (avenue Hamoir) a eu lieu malgré la vive opposition des habitants.

Malgré les prises de position de l'ACQU et d'autres instances, les bureaux se sont multipliés à Uccle, aussi bien dans les petites rues calmes que le long des grandes avenues, privant les rive-

rains de parking, de tranquillité et créant à certains endroits de véritables « zones mortes » le soir et les week-end.

L'extension de la clinique Sainte-Elisabeth est déjà en grande partie réalisée au mépris des riverains. La disproportion entre les maisons unifamiliales du quartier et cet énorme ensemble hospitalier est flagrante. On n'a rien pu faire.

Finalement, sur le plateau Avijl, il n'y a toujours pas de logements sociaux !

Dans le fond, plus les projets sont grands et les enjeux financiers importants, plus il est difficile, si pas impossible, de s'y opposer pour les habitants et pour le Collège échevinal...

CORINNE : Tu as tout à fait raison, j'ajoute qu'il n'y a jamais eu autant d'autos roulant dans nos petites rues, immobiles en 2^e file et sur les trottoirs.

Les débuts du journal

LOUISE : Vers 1991, à l'ACQU, nous avons cherché à faire passer nos idées plus loin que chez les sympathisants.

Les comités de quartier qui, au départ, représentaient vraiment les habitants et constituaient aussi des groupes de pression étaient, pour certains d'entre eux, essoufflés.

D'autres avaient survécu et appliquaient scrupuleusement les règles de fonctionnement de leur a.s.b.l. en réunissant leurs membres lors de conseils d'administration et d'assemblées générales.

Quant aux « essoufflés », ils devaient disparaître pour échapper au risque de ne plus représenter qu'une ou deux personnes. Il est antidémocratique de parler au nom de gens avec qui on n'entretient plus que des contacts épisodiques. C'est à cette époque que j'ai proposé qu'il y ait des « antennes » là où les comités n'existaient plus.

Il a donc été décidé d'éditer d'abord des « Dossiers », et puis une « Lettre aux habitants ». Par ce média, nous avons pu mesurer que beaucoup d'Ucclois partageaient nos inquiétudes pour l'avenir et soutenaient nos ébauches de solution pour y pallier. En font foi, le nombre d'abonnés croissant et le courrier des lecteurs. Ce journal, avec le sommaire en couverture, est devenu un lien entre les Ucclois. Il a aidé à informer et à convaincre, et pourtant !

Et oui, ça fait mal, quand on relit toutes ces analyses fouillées, ces textes réfléchis, ces propositions pour une mobilité douce, tous parus dans la « Lettre aux habitants », tout ce travail, ce dévouement, ces énergies (je peux en parler n'y ayant pas travaillé), pour arriver finalement aujourd'hui à si peu de changements dans les mentalités !

Il y a plus que jamais des autos garées sur les trottoirs, d'autres, moteur tournant, à l'arrêt aux abords des écoles, des taggages violents, du mobilier urbain mal entretenu, des poubelles publiques trop peu souvent vidées à certains endroits.

La pollution et les bruits des voitures nous font fuir cet espace public devenu inhospitalier (sauf dans quelques quartiers privilégiés).

Que faire ? Je n'en sais rien et toi, Corinne, qu'est-ce que tu en penses ?

CORINNE : Entre-temps, j'avais quitté le comité de quartier et l'ACQU, parce que j'avais un travail très absorbant à 30 kilomètres de Bruxelles. J'avais acheté une 2 CV car le trajet en tram, de la gare d'Etterbeek à la chaussée de Waterloo, à 19h30, était plus long que le trajet en train de Louvain-La-Neuve à la gare d'Etterbeek.

Pour moi, c'est le désir de satisfaire tout le monde, quelles que soient les contradictions, qui empêche les élus de faire les arbitrages nécessaires.

Les priorités

LOUISE : La priorité des priorités : donner une **alternative à la voiture** en commençant par rénover **tous** les trottoirs, en sécurisant plus lisiblement la place des cyclistes, des motocyclistes et des rollers, en accélérant le programme « zone 30 », etc. (toutes choses que l'on demande depuis 30 ans !)

CORINNE : Je te coupe. Pour moi, c'est l'instauration d'alternatives fiables à l'utilisation abusive de la voiture individuelle. Nous demandons des « petits trams partout, tout le temps », nous avons des monstres qui passent 3 ou 4 fois par heure jusque 18h30 et 1 ou 2 fois passé 19h, à moins qu'ils ne soient supprimés.

Il y a 3 semaines, un vendredi soir, j'ai pris un tram place de Brouckère à 22h15 et, grâce aux « ruptures de charge » instituées par la STIB « pour notre confort », je suis arrivée à 23h30 au coin de la chaussée de Waterloo et l'avenue Legrand, après une attente de 20 minutes gare du Midi et 10 minutes au rond-point Churchill (en plein vent et sous la pluie).

Mes jeunes « co-captifs », avec qui j'attendais m'ont assuré que, dès qu'ils le pourraient, ils achèteraient une auto, car ils vivent cela tous les jours...

Pourquoi pas de relève ?

CORINNE : Quand nous avons commencé à militer dans notre Comité local, puis à l'ACQU, nous agissions à partir d'une indignation face à des menaces, car nous avons une vision assez claire d'une vie quotidienne harmonieuse pour tous et nous voulions préserver une certaine qualité de vie pour le futur, le nôtre et celui des habitants de demain.

Nous avons des idées claires, des propositions alternatives aux projets inacceptables, ou même des propositions inattendues.

Jouer le rôle de « contradicteur d'élus » nécessite de la disponibilité, de la rigueur et un minimum de concentration pour « entrer » dans les dossiers communaux ou régionaux auxquels nous devons réagir.

Enfin, c'est toute une famille qui doit participer à l'action citoyenne. Dans les années 70, nos enfants nous accompagnaient aux manifs !

LOUISE : En 1972, nous étions des mères au foyer avec famille nombreuse et une grande disponibilité d'esprit.

CORINNE : Aujourd'hui, les jeunes adultes sont parfois mobilisés pour des combats moins locaux. C'est différent, mais c'est un choix.

LOUISE : Ils trouvent nos combats dérisoires face au spectacle des guerres, famines et attentats.

CORINNE : Ils ne sont pas hostiles aux ancêtres des luttes urbaines et ils comptent sur eux pour les poursuivre. Ils ne veulent pas savoir que nous ne sommes pas éternels.

Le rôle des politiques

LOUISE ET CORINNE : Dès 1972, il a été décidé, dans notre comité, que nous excluons toute appartenance politique ou idéologique. L'ACQU aussi a obligé ses membres qui souhaitaient s'inscrire en politique à donner leur démission au sein de l'Association. C'est donc très clair.

Nous avons été, individuellement, à de nombreuses reprises, sollicités pour entrer dans tel ou tel parti. Nous avons toujours refusé.

L'argument des politiciens tenait la route : si on critiquait, il fallait avoir le courage de s'engager au-delà de l'associatif.

Notre conception était, et est encore, que se battre pour une meilleure qualité de la vie (aujourd'hui, il s'agit ni plus ni moins de survivre !) dépassait les programmes de tel ou tel. Imagine-t-on un parti politique contre le cancer ou le sida ?

La défense de l'environnement nous concerne **tous**. Nous sommes là pour alerter et suggérer ; les responsables sont nos **élus**. À Uccle, depuis le départ du Bourgmestre VAN OFFELEN, malgré leurs grandes qualités, les bourgmestres qui ont pris la relève ont géré la Commune un peu « par intérim », disons sans audace. Combien de fois a-t-on entendu dire : « C'est une question de volonté politique ! ... Il est urgent que cela change... ».

Un mot des lobbies : Réalité ou rumeur ? Leur pouvoir est-il si grand ? Les vendeurs de pétrole, d'électricité ou de béton imposent-ils la consommation de leurs produits ?

Pourquoi tant d'espace pour les poids lourds et les voitures ? Pourquoi les dépliants vantant les merveilles du tout-électrique régulièrement dans nos boîtes aux lettres ? Pourquoi ces projets immobiliers surdimensionnés et affamés d'énergie ?

Les groupes financiers sont-ils si puissants que les citoyens et leurs mandataires ne puissent s'y opposer ?

Nous vous attendons Monsieur DE DECKER !

Nous voulons des gestionnaires communaux attentifs à l'humain, conscients des difficultés de leur tâche et appliquant concrètement les règles liées au développement durable (« Agenda 21 »).

L'ACQU sera l'observatoire vigilant, confrontant les récentes promesses électorales et leurs réalisations.

Une éthique

LOUISE ET CORINNE : Quand on a de quoi manger et un logement décent, on peut avoir une réflexion morale, pas avant. À Uccle, la majorité est heureusement logée et bien nourrie.

L'éthique dont nous voulons parler, à l'ACQU, c'est l'obligation pour les Ucclois d'être citoyens responsables et solidaires.

Inlassablement, avec une persévérance stoïque, le Président JOURET a, dans les différents numéros de la Lettre aux habitants, développé ce thème qui lui est cher. Et il a raison.

Le rapport de force entre le piéton et l'automobile illustre bien le propos : je m'arrête et laisse passer un piéton, je le respecte. C'est un sentiment moral.

Je m'arrête en seconde file pour acheter un journal, je me moque des autres, ce n'est pas très moral.

Faut-il sanctionner tous les petits manquements aux règles ? Quelle pesanteur ! La citoyenneté, c'est la pensée que nous pouvons ensemble améliorer le quotidien de chacun, que nous créons et sommes responsables de notre cadre de vie.

Des bacs à fleurs aux fenêtres, les papiers que l'on ramasse, tous ces petits actes, c'est de l'éthique urbaine.

Une grande maison qu'on construit avec des murs aveugles, coté avenue, nous pensons que ce n'est pas de la citoyenneté.

Il y a du plaisir à être piéton dans un quartier calme et propre. Le bruit et la saleté incitent à la violence.

Conclusion

Ce que nous venons de vous dire n'a qu'un seul but, celui de vous faire bouger, de vous secouer. Nous n'avons pas dit : « Il faut ». Nous n'avons pas dit : « On doit ». Décidez si vous voulez ne plus garer sur les trottoirs, c'est votre choix.

Écrivez à l'ACQU vos révoltes, vos souhaits et n'hésitez pas à contacter la Commune ; le service de l'urbanisme est à l'écoute.

Agissez !!!

LOUISE et CORINNE

UNE IDÉE DE CADEAU POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE...



**Publié en 1992
par notre
association
avec l'accord
de l'éditeur
Gallimard,
ce petit livre
de GIONO a été
illustré pour nous
par Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité.
« Ce que j'ai écrit de plus humain », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Disponible
au prix (coûtant) de 2,5 euros
(+ 0,92 euros, si frais d'envoi)
chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél : 02.344.41.51)

Le nouveau pouvoir communal est en place

Espérance de l'ACQU : un vrai débat éthique, politique et citoyen

Nous ne sommes pas, à l'ACQU, des citoyens qui aimons nous plaindre et stigmatiser à longueur de journée les hommes politiques en faisant des amalgames généralisateurs qui portent atteinte à leur dignité.

Il nous arrive cependant d'être fâchés, voire révoltés en entendant ou en lisant les déclarations de certains élus que nous jugeons légères et irresponsables eu égard aux mesures politiques exigeantes qu'il y a lieu de prendre impérativement pour faire face à la profonde et rapide dégradation de nos conditions de vie, pas seulement écologiques.

Notre société dite démocratique ne se porte pas bien. Bien des enfants et des adultes disjonctent tous les jours, à la maison, dans la rue, à l'école, dans les transports en commun, etc., faute d'équilibre psychologique, faute de repères et de conscience de ce qu'est une société d'hommes. Celle-ci implique impérativement un comportement et une culture de devoirs.

Tout le système éducatif devrait être branché sur cette nécessité absolue si l'on ambitionne de vivre dans une démocratie humaniste.

Nous continuerons à nous battre pour les valeurs de liberté, d'égalité, de justice, de solidarité et de fraternité. Il n'y a pas d'autre choix si l'on veut promouvoir un cadre de vie humain, intéressant et valorisant qui donne un avenir

aux générations futures. L'objectif prioritaire reste toujours celui de l'intérêt général et de notre intégration réussie dans le cortège de la Nature terrestre, notre demeure.

Nous devons rester critiques à l'égard de toute analyse ou discours qui ne place pas l'homme au centre des préoccupations. Un monde sans humanité n'a aucune chance de survie. Aujourd'hui, celle-ci se pose clairement par les choix et dogmes économiques (« rien n'est possible sans croissance économique continue »), par nos comportements matérialistes, égoïstes, arrogants et combien stupides.

À l'heure d'un nouveau pouvoir communal et bientôt de nouveaux pouvoirs fédéraux et régionaux, nous espérons voir se mettre en œuvre une véritable politique d'information, d'écoute et de dialogue à la hauteur des enjeux sociaux et écologiques, et d'une vision des objectifs à long terme.

Ces réalités souhaitées exigent, de la part des acteurs « coincés » dans leurs sphères de pouvoir respectives et leurs compromis de coalition à court terme, de la lucidité, de la sérénité, surtout de la modestie (suite au taux élevé d'erreurs de jugement et d'échecs en tous genres), du courage et beaucoup de sagesse (étant donné les incertitudes multiples et la nature complexe des problèmes à résoudre et des solutions à mettre en œuvre).

Les citoyens, quant à eux, se doivent d'éviter les attitudes et réflexions simplificatrices et réductrices. Le malaise démocratique relève aussi de leur responsabilité. Eux aussi se doivent, entre autres, d'évoluer en modifiant concrètement leurs comportements de vie quotidienne dans le domaine de la mobilité et de la consommation, comportements qui aggravent l'empreinte écologique sur notre terre.

C'est bien à tous les niveaux qu'il faut agir – individuels et collectifs – pour réhumaniser notre vision sur le monde des hommes, nos regards sur nous-mêmes et les autres. Alors seulement, un vrai et large débat éthique politique et citoyen sera possible.

Beaucoup de travail nous attend !

C'est à ce prix et aux conditions décrites que nous échapperons au chaos, aux violences et à l'effondrement de ce qu'on appelle abusivement la Civilisation. Celle-ci reste toujours un but à atteindre dans le contexte des guerres géopolitiques (certaines sont même menées au nom de la démocratie) et de la misère physique et morale, qui frappent une proportion importante de l'humanité.


Le Conseil
d'Administration
de l'ACQU

Économiser l'énergie : une priorité, désormais, pour chacun !

Dans ce livre important que s'avère être « **LE PLEIN S'IL VOUS PLAÎT ! La solution au problème de l'énergie** »*, Jean-Marc JANCOVICI, ingénieur-conseil auprès de grandes entreprises de l'État français, et Alain GRANDJEAN, économiste, président la société « Capitalisme durable », nous montrent de façon pédagogique **combien le réchauffement climatique est LE problème**, réellement méconnu, mais aux très lourdes conséquences, en chaîne, pour notre futur et surtout celui de nos enfants et petits-enfants, si nous négligeons de nous y attaquer dès maintenant.

Ils nous font part, en effet, de ce qui attend l'humanité si elle n'est pas parvenue à **réduire au moins de 75%** endéans les 10 à 20 ans d'ici **les gaz à effet de serre** qu'elle produit si inconsciemment, dès lors que les ressources naturelles en pétrole, gaz et charbon (et même en bois de chauffage, bientôt utilisé comme substitut !) toucheront inéluctablement à leur fin dans les années 2040 à 2050 (ou peu après), et que, parallèlement, les niveaux de température atmosphérique atteindront des seuils difficilement supportables pour l'homme. Le drame, estiment les deux auteurs, c'est qu'en réalité, seule, une infime minorité de la population, 1 à 2% peut-être, y compris (et à de rares exceptions près) représentants politiques, journalistes et experts de tous bords, sait ce qui se prépare si

des mesures radicales (changements de comportements, taxation progressive de l'énergie, y compris pour les avions, migration de centaines de millions de réfugiés climatiques, etc.) ne sont pas prises d'urgence. Et c'est bien à CHACUN d'eux (et de nous !) qu'il appartient de s'informer et d'agir. Nicolas HULOT, tout récemment (cfr son livre récent « **Pour un pacte écologique** » paru chez Calmann-Lévy) et tant d'autres personnalités avant lui, ne parlent pas autrement. Le film d'AL GORE, « **Une vérité qui dérange** » est à cet égard des plus convaincants. Un fait révélateur : lors de la projection de ce film à l'Assemblée nationale française, chaque député et sénateur a reçu un exemplaire du livre dont question ici.

Nos deux auteurs expliquent, notamment, combien la notion économique du PIB (Produit Intérieur Brut) est fallacieuse et tronquée, notre constante prédation des ressources naturelles n'étant, par exemple, jamais « facturée » par la Terre, ce qui fausse tous les calculs du soi-disant « progrès économique » et condamne l'obsessionnelle demande de « croissance » du même nom par les économistes et dirigeants politiques.

Seul bémol de notre part : les deux auteurs s'affirment partisans du nucléaire, une énergie qui ne produirait pas de gaz à effet de serre (ce qui est contesté pour certaines étapes de cette technologie, le traitement des

déchets nucléaires, par exemple). Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue ici les nombreux arguments des plus sérieux (et d'ailleurs non contestés) existant contre le nucléaire...

L'impératif moral est désormais d'économiser l'énergie. Chaque citoyen est concerné directement à cet égard, de même que chaque institution ou administration, et chaque entreprise tant publique que privée ! Sait-on, par exemple, que la Belgique est le second plus grand consommateur d'énergie après les États-Unis ? Voici les chiffres pour 2001, selon le Bureau fédéral du Plan : États-Unis, 82 tep (tonnes équivalent pétrole) par habitant ; Belgique, 57 tep ; Europe des Quinze, 38 tep ; moyenne mondiale, 18 tep.

Ajoutons enfin que, selon le rapport STERN (longue analyse de 600 pages du chef du service économique du gouvernement britannique, rapport rendu public le 30 octobre 2006), les conséquences du réchauffement climatique, si rien n'est fait, coûteraient à l'humanité 5.500 milliards d'euros... et la pire des récessions qu'elle ait jamais connue (cf. « Le Monde » du 1^{er} novembre 2006 et le supplément de « La Libre Belgique » du 4 novembre 2006). Le réchauffement climatique devient donc bien aussi un problème qui implique directement les économistes.

Jacques NIFFLE
Administrateur

* paru en février 2006 aux éditions du Seuil, 185 pp., 18 euros.

Quel sort pour les marronniers de l'avenue Churchill ?

Il est utile de faire le point

Les questions qui sont le plus souvent posées au Comité Longchamp-Messidor (LM) ont révélé une méconnaissance des raisons pour lesquelles les propositions concernant l'avenue émanent d'intervenants qui ne sont pas ucclois. Peu de riverains savent que l'avenue Churchill est une voirie régionale et donc que les décisions, concernant les éventuels abattages et replantations, les aménagements des voies de circulation et de la STIB, dépendent en grande partie du Ministre de la mobilité et des travaux publics, Pascal SMET. Les efforts du Comité LM ont surtout visé ces derniers mois à intégrer les préoccupations légitimes des riverains, dans le schéma global de la Région et de la STIB. Ainsi, nous avons préconisé un élagage sévère plutôt que l'abattage, tout en étant conscients que certains arbres doivent être abattus et qu'à certains endroits, tels les arrêts des trams, des très grands arbres peuvent poser des problèmes d'accès. Notre position est que des arbres ayant subi, sans succomber, les nombreux traumatismes dus à leur implantation, sont plus aptes à survivre aux aléas de la décennie qui se profile. Des sujets de pépinières, qui prendront plusieurs années pour s'enraciner, risquent d'être fragilisés suite au réchauffement climatique, et seront exposés à des maladies nouvelles.

Monsieur DE DECKER, notre bourgmestre, en invitant la

Direction de la STIB à une réunion prévue avec lui, nous a permis de nous exprimer longuement, au sujet du terminus et de la troisième voie de tram, tous deux prévus dans l'avenue, côté place Vanderkindere. Tout en approuvant entièrement les efforts de la STIB visant à une mobilité plus écologique, nous avons pu critiquer ce projet de manière que nous estimons constructive. Tel que conçu, le projet de la STIB nous paraît poser des problèmes de sécurité et d'implantation. La présence simultanée, sur la même chaussée, où viendra la 3^{ème} voie précitée, d'un tram à l'arrêt sur la bande de gauche et du trafic normal sur la bande de droite, nous semble problématique. Le Comité a présenté un plan alternatif qui est étudié à différents niveaux de décision.

Le Cabinet du Ministre Pascal SMET souhaite élargir les quais d'embarquement à tous les arrêts pour permettre leur accessibilité par les personnes à mobilité réduite, et replanter de nouveaux arbres une quarantaine de centimètres plus loin. Cela supposerait un élargissement de la berme centrale au détriment de la largeur de la chaussée. Le Comité LM, de son côté, souhaiterait que les arbres existant entre les arrêts soient maintenus là où ils sont ; et ce, contrairement à l'avis du ministre SMET, qui veut tout abattre pour recréer un nouvel alignement. Quoi qu'il en soit, l'aménagement prévu réduirait la largeur des bandes de circulation, ce qui aurait pour effet un meilleur contrôle de la vitesse du trafic.

Par nos interventions à travers la presse écrite ou la télévision, et grâce à nos nombreux entretiens avec la Secrétaire d'État régionale à l'urbanisme, Françoise DUPUIS, avec le Ministre Pascal SMET, ainsi qu'avec les responsables de l'AED (Administration de l'Équipement et des Déplacements) et de la STIB, nous espérons avoir œuvré dans la bonne direction et que le Comité LM restera étroitement lié à toute décision à prendre dans ce dossier. Une demande de classement des marronniers des avenues léopoldiennes a été également introduite par notre Comité. Ainsi, nous espérons pouvoir préserver pour les habitants la beauté de l'avenue et le bonheur d'y vivre.

Anita STAES POLET
Présidente du Comité LM



Plateau Engeland pour une « nature admise » ou saccagée !



Le second projet de lotissement d'une partie du plateau Engeland n'est guère différent du premier. Il est présenté comme « nature admise », ce qui est un leurre ; en effet, des contradictions existent entre son plan paysager et son plan de lotissement. Mais ce qui manque surtout, c'est une étude globale, une évaluation de l'ensemble des projets prévus pour ce plateau et qui vont se répercuter sur les zones alentour. Dans le cas présent, la législation impose une évaluation des incidences du projet sur la zone de conservation de la biodiversité. Une étude hydrologique globale est spécialement nécessaire dans cette zone quand on voit combien d'inondations se sont récemment produites dans la vallée de St Job. Il est clair qu'il faut analyser la capacité d'absorption des eaux en tenant compte des permis déjà délivrés et de ceux qui vont l'être. Et une évaluation similaire s'impose pour analyser la mobilité. C'est aux décideurs politiques que nous nous adressons !

Une nouvelle enquête publique a été lancée du 16 octobre au 15 novembre 2006 pour une demande de permis de lotir de 87 logements (24 maisons et 63 appartements) sur le terrain situé à l'angle de la rue Engeland et de l'avenue Dolez. Ce terrain est occupé actuellement par un champ cultivé cerné de bocages.

Le terrain qui fait l'objet de la demande jouxte et fait partie, pour une petite superficie, de la zone verte de haute valeur biologique du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), également zone spéciale de conservation de la biodiversité Natura 2000. L'auteur du projet promeut des mesures palliatives aux incidences prévisibles d'un lotissement comprenant probablement au moins 300 nouveaux habitants et peut-être pas loin de 150 véhicules supplémentaires. Le plan paysager propose de conserver l'allée de charmes qui traverse le terrain et les haies bocagères qui le bornent le long de la rue Engeland et de l'avenue Dolez. Un piétonnier permettra de traverser le lotissement pour rejoindre la rue Engeland. Sur le fond du terrain,

inscrit au PRAS en Zone verte de haute valeur biologique, le long de l'Institut Pasteur, une gestion écologique comprendra, à terme, bois, buissons et prairie de fauche.

Toutefois, pour permettre les accès carrossables, le plan du lotissement, par la percée de deux voiries, va couper cette haie bocagère sur 47 mètres avenue Dolez et sur 40 mètres rue Engeland. De plus, la zone de recul entre la zone verte est à peine de 8 mètres, même pas sur tout le pourtour de la zone, et des constructions en sous-sol y sont possibles.

Des contradictions existent entre le plan paysager – qui recommande une approche de conservation et d'accroissement de la nature – et le plan de lotissement lui-même. Ce dernier, par l'ampleur des zones de bâtisses et carrossables, par le nombre de logements proposés et la typologie des immeubles à appartements de 14 ou 21 logements, avec parking de plusieurs étages en sous-sol auquel s'ajoute une importante zone de parking à l'air

libre, s'éloigne fortement de la typologie du vieux village de Verrewinkel, qui, rappelons-le, est repris au PRAS en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE).

Ces mesures palliatives, aux incidences sur la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) Natura 2000 et en faveur de l'environnement, se présentent comme un emplâtre sur une jambe de bois et servent surtout à présenter le projet sous un jour favorable. Mais ne nous leurrons pas, le promoteur le précise dans son dossier de présentation : « *Le patrimoine naturel : un fantastique outil promotionnel. Il faut se réjouir que ces patrimoines naturels soient devenus des arguments de vente* »... Car la finalité du promoteur est évidemment commerciale, c'est pourquoi le nombre de logements reste quasi inchangé par rapport au premier projet, rentabilité oblige !

Encore faut-il que cette nature, qui devient un « argument promotionnel de vente », puisse garder sa fonction de sauvegarde de

la biodiversité et de liaison vivante dans le maillage écologique octroyé par le statut de ZSC Natura 2000.

Pour être sûr que ces mesures soient suffisantes, il conviendrait avant tout de procéder à une étude d'évaluation appropriée des incidences de l'ensemble des projets prévus sur le plateau Engeland, sur les zones de conservation du plateau Engeland et des zones spéciales de conservation en connexion (Bois de Verrewinkel, Kinsendael-Kriekenput).

Pour rappel, un autre projet de lotissement de 298 logements est en cours d'élaboration sur la partie du plateau Engeland comprise entre le chemin de fer, le chemin du Puits et la rue Engeland ; et un projet de 22 maisons existe en outre pour le terrain occupé par le petit bois des Pâturins qui longe l'avenue Dolez.

Cette étude d'impact est prévue par la directive Habitats 92/43 CE, transposée par l'arrêté du 26 octobre 2000 du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cet arrêté précise en son article 5 : « *Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion d'une ZSC et susceptible d'affecter cette ZSC de manière significative, individuel - **lement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur la ZSC eu égard aux objectifs de conservation de cette zone.*** »

On ne peut comparer le rapport d'incidences réalisé par le promoteur, accompagné des mesures environnementales palliatives ou même l'étude d'incidences réali-

sée pour l'autre projet Engeland, mais effectuée dans l'objectif commercial du promoteur, à une évaluation appropriée scientifique et objective dans le but de la conservation des « Zones Spéciales de Conservation » dans un état favorable aux espèces qui y vivent et selon la méthodologie prévue par la Commission Européenne.

De plus, les inondations récurrentes dans la vallée de Saint Job, à chaque orage important, pose le problème très important d'une étude hydrologique globale sérieuse.

À quoi sert une étude qui précise que les tuyaux auront une capacité suffisante d'écoulement sur le plateau, si on n'étudie pas en profondeur les conséquences sur les conduites d'évacuation des égouts qui posent déjà un problème actuellement dans la vallée ? Chaque projet présente une étude hydrologique limitée en rapport avec son terrain particulier, il manque, par conséquent, une vue d'ensemble pertinente et une étude globale qui pourrait apprécier la quantité de ruissellement et d'écoulement d'eaux usées que pourrait absorber l'égout de la vallée de Saint-Job pour ne pas être saturé. Le projet du maillage bleu de remise à ciel ouvert d'une partie du Geleytsbeek et la séparation des eaux propres et des eaux usées dans l'esprit de la directive-Cadre « Eau » (*) pourrait remédier à certains débordements et améliorer le fonctionnement de la station d'épuration.

De même, les différents projets, par la minéralisation d'une partie du sol, vont entraîner un ruissellement accru mais aussi un déficit

de la nappe phréatique. Les mesures palliatives de retenue des eaux dans les citernes, citernes-tampons, bassins d'orage ou lagunages, sont présentées comme la panacée pour remédier à ces inconvénients. Mais quand aurons-nous une étude sérieuse et quantifiée qui permettra de connaître de manière certaine les effets de tous ces projets sur la zone humide naturelle du Kinsendael, qui est alimentée par les eaux d'infiltration et les sources provenant de tous le plateau Engeland ?

Quand arrêterons-nous de jouer aux apprentis sorciers ? Quand les décideurs politiques auront-ils le courage de lancer de réelles études d'impact et de remédier à ces problèmes d'inondations avant toute urbanisation du Plateau Engeland ? Il est certain que le contexte du réchauffement climatique et que la venue d'environ 1500 habitants supplémentaires ne pourront qu'aggraver ces phénomènes d'inondations.

Rappelons qu'une demande de classement du site, qui a fait l'objet d'un avis partiel favorable de la part de la Commission Royale des Monuments et Sites, est toujours en attente d'initiation auprès du gouvernement régional. La carte parue dans le numéro 49 montre le périmètre proposé au classement, qui permettrait de sauvegarder une partie importante des derniers vestiges du passé rural de notre commune. Une action en référé a même été introduite pour contraindre le gouvernement à initier la demande de classement.

Thérèse VERTENEUIL
Administrateur

(*) Le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale vient de prendre le 20 octobre 2006 une ordonnance mettant cette directive-cadre « Eau » en application.



DEUX DATES À RETENIR

4 février 2007

Gestion du marais Broek



18 mars 2007

nettoyage du Kauwberg



CONTACT :

SOS Kauwberg
Stéphane ROYER,
Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.net

Interviews politiques pour « Radio 1180 »

Comme annoncé à la fin de notre dernier éditorial, RADIO 1180 a posé en septembre 2006 quelques questions aux chefs de file des quatre principales formations politiques d'Uccle, en vue des élections communales qui allaient se tenir en octobre. Ces quatre interviews de chaque fois 30 minutes ont été diffusées sur Radio 1180 et les textes complets peuvent évidemment être consultés sur le site de Radio 1180.

Pour assurer une plus large diffusion, nous publions les passages essentiels pour quatre de ces questions. Une publication intégrale serait non seulement impensable par sa longueur, mais elle serait au surplus parfaitement indigeste et même « illisible » tant un texte « parlé » est différent d'un texte « écrit ». Les extraits qui suivent reflètent cependant très fidèlement ce qui a été dit. Rien n'a été ajouté ou modifié ; les textes ont simplement subi une sérieuse « toilette » consistant à éliminer les (assez fréquentes) répétitions, ce qui n'était pas en rapport étroit avec les quatre questions posées, les interjections et quelques impropriétés de langage, mais avec un grand souci de ne jamais déformer la pensée de celui qui s'exprimait, ni même son expression quitte à ne pas présenter un texte très « littéraire » ; c'est un exercice très délicat.

Armand DE DECKER pour le MOUVEMENT RÉFORMATEUR, Céline FREMAULT déléguée par Stéphane de LOBKOWICZ pour l'UNION COMMUNALE, Pierre DESMET pour ECOLO et Françoise DUPUIS pour le PARTI SOCIALISTE ont parfaitement « joué le jeu », n'ont pas recouru à « la langue de bois », ne se sont pas offusqués du caractère quelque peu provocateur de certaines questions. Même si des interviews de ce genre, juste avant les élections, peuvent faire craindre des discours de propagande électorale, cela n'a pas été le cas.

Terminons en disant que les réponses à certaines questions se rejoignent et que, de l'ensemble, il résulte qu'en politique en tout cas, rien n'est simple tant il peut y avoir de facettes au moindre problème. Bien plus, cet exercice a permis de dissiper certains malentendus et certaines idées reçues qui proviennent d'une connaissance insuffisante des problèmes par ceux qui voient les choses de l'extérieur. La critique est aisée...

Que ceux qui nous ont aimablement prêté leur concours en soient remerciés !

Denys RYELANDT
Vice-Président

Première question : Jusqu'où doit aller la participation citoyenne ?

a) Interroger les habitants ?

Les candidats à un mandat communal affirment volontiers qu'ils sont prêts à écouter les habitants et qu'ils géreront la commune en montrant qu'ils les ont entendus. Or, souvent, à tort ou à raison, les habitants ont l'impression de n'avoir guère été écoutés et encore moins d'avoir été entendus. Les élus ayant reçu mandat des électeurs, il semble normal de penser que les mandataires doivent refléter l'opinion publique. On peut par ailleurs concevoir que les élus connaissent les limites budgétaires, peuvent s'entourer d'experts, ont une vue d'ensemble des problèmes, etc. et sont donc qualifiés pour décider sans en référer aux habitants. **La question est donc de savoir si, avant de se décider sur un point important, qui engage durablement de nombreux citoyens (comme la mobilité, le logement, l'avenir des espaces verts, etc.) et qui divise les habitants, les candidats estiment bon de les interroger ou non ; et ce, même si un tel sondage n'est pas prévu en Belgique. Ceci apparaît comme plus démocratique, et si les édiles ne suivent pas l'opinion majoritaire, du moins une motivation précise devrait-elle être présentée faute de quoi la décision risquerait d'être mal acceptée. Dans l'affirmative, selon quelles modalités et jusqu'à quel point, c'est-à-dire en respectant la volonté citoyenne ou non ?**

Monsieur DE DECKER M.R.

C'est aussi une question qui mérite une réponse nuancée. Vous savez que le MR est un des rares partis à avoir clairement plaidé pour le référendum. Nous n'avons pas été suivi, notamment par une opposition au parlement qui estime – et c'est un point de vue respectable – que les élus sont élus pour assumer les responsabilités, représenter la population et décider. Alors, je pense qu'il faut pratiquer le dialogue. Il ne faut certainement pas que les élus considèrent qu'ils ont la science infuse. Mais la plus grande difficulté est de prendre une décision qui correspond à l'intérêt global. Si vous consultez un quartier sur l'un ou l'autre sujet, vous allez avoir l'expression d'intérêts particuliers. Si sur le même sujet, vous posez la question à l'ensemble des habitants de la commune, vous aurez une réponse qui est, peut-être, différente. Et c'est là que la situation du politique est difficile. Il doit faire face à la défense d'intérêts particuliers exprimés par les habitants d'un quartier et essayer de tenir compte de l'intérêt général. Je sais qu'on peut toujours frustrer les gens qui considèrent qu'on les consulte par une concertation, qu'on les écoute, et puis si l'on ne tient pas compte exactement de leur opinion, ils disent « eh bien, il manque de dialogue ». Mais prenons un grand sujet : imaginons que demain se pose la question, comme elle s'est posée à Uccle il y a trente ans, du métro. Si je suis bourgmestre, sur une question comme le métro, je soumettrai ça à un référendum communal. Donc, c'est une réponse nuancée.

J'apprécie votre réponse. Vous n'avez pas esquivé le problème. Croyez bien qu'en posant la question je ne dis pas « il faut interroger les gens ». On risquerait d'aboutir à des solutions où vous auriez une partie de la population qui dirait « oui », et l'autre qui dirait « non », d'après que ça les dérange ou non. Je pense au problème de mobilité qui est à l'ordre du jour. C'est le problème de l'intérêt général. Vous avez employé le mot « dialogue » que j'apprécie. Peut-être ne faut-il pas aller jusqu'à un référendum, ou seulement dans des cas exceptionnels. Mais le dialogue est essentiel et je pense que les habitants d'une manière générale ne le perçoivent pas tellement. Ils ont parfois l'impression que, le jour où ils votent, on leur demande quelque chose, on les courtise pour qu'ils votent dans le bon sens. Et puis, après ça, c'est comme s'ils avaient donné un blanc-seing pour 6 ans, alors que ce n'est pas l'idée de ceux qui ont voté.

Je partage votre avis à ce sujet ; je pense que les politiques ne doivent jamais avoir peur. Si leur dossier est bon, leur dossier sera compris. Et donc, il ne faut jamais avoir peur de consulter, de dialoguer. D'un autre côté, il faut évidemment se rendre compte qu'on ne peut pas gérer efficacement en tenant en permanence une assemblée libre comme j'en ai connues en soixante-huit, quand j'étais à l'ULB. Il y a un moment où le politique doit prendre des responsabilités. Mais avant ça, il doit dialoguer, et doit surtout avoir le courage d'aller expliquer ses positions et le pourquoi des décisions.

Madame FREMAULT U.C.

Un petit préalable : je tiens à mentionner qu'il y a une nouvelle législation votée en juillet 2006 au Parlement bruxellois et qui instaure dans la loi communale un droit d'interpellation des habitants. Par rapport à cela, les propositions qu'on a sont les suivantes :

- 1) organiser une consultation régulière des citoyens sur les questions importantes qui mobilisent la vie locale. On sonde les Ucclois une fois tous les six ans, soit, généralement, un an avant les élections pour se donner un peu bonne conscience. C'est quelque chose qui devrait se produire plus fréquemment, en début de législature et qu'on puisse les sonder à nouveau après les élections par rapport à un plan de gouvernance et savoir si ce plan est quelque chose qui emporte leurs faveurs.
- 2) on souhaite transmettre à tous nos conseillers communaux, majorité comme opposition, toutes les pétitions et qu'elles soient systématiquement examinées dans les commissions concernées.
- 3) créer un forum sur le site internet de la commune qui permettrait aux Ucclois d'échanger des idées et des informations, qu'il y ait un dialogue, que les personnes puissent consulter, et que ce dialogue puisse aboutir.
- 4) (ombudsman, voir plus loin cette question).
- 5) pouvoir diffuser assez régulièrement des circulaires qui exposent les projets importants du Collège pour permettre aux habitants de se manifester et prévoir aussi des

rencontres systématisées entre les échevins et les grands acteurs des domaines pour lesquels ils ont la charge des dossiers. Il y aurait moyen de dialoguer plus facilement et de ne pas attendre des commissions de concertation qui parfois se font dans une certaine crispation. La Commune peut apporter sa pierre à l'édifice de la démocratie participative...

La crise de la démocratie s'est très fort marquée depuis l'affaire « DUTROUX ». Le citoyen est interpellé et souhaite avoir son mot à dire. Il y a un certain nombre d'instruments qui existent ; accentuer la démocratie participative en commençant au niveau de pouvoir qui est le plus proche des citoyens, qui est le niveau communal. Consulter un an avant les élections, c'est un peu court, et six ans, c'est long ; les électeurs doivent être consultés beaucoup plus souvent, via des sondages, etc.

Je ne suis pas convaincu que sonder les habitants systématiquement soit une bonne chose. Il faut sentir : il y a des domaines dans lesquels cela peut valoir la peine et d'autres dans lesquels les élus doivent avancer à travers tout.

Les élus sont désignés par les citoyens qui doivent accepter que ceux qu'ils ont élus les représentent et, par après, s'ils ne souhaitent pas que ce soient les mêmes, ils les sanctionnent, mais il faut pouvoir garder un lien pendant les six ans de la législature. D'autant plus que la législature communale est de durée fixe. C'est dommage que ce lien se délite après 3 ou 4 ans...

Monsieur DESMET Ecolo

Au groupe Ecolo, nous partageons aussi ce constat ; la déception concernant la légitimité démocratique de la participation citoyenne ; beaucoup d'entre nous sont issus de mouvements associatifs avant de militer dans un mouvement comme Ecolo. Je me référerai à notre programme qui spécifie que nous souhaitons réactiver des commissions consultatives qui ont existé dans le passé sous l'égide d'un échevin de tutelle, voire même de plusieurs échevins. Pour mémoire, on peut signaler une commission pour l'environnement, un conseil consultatif des jeunes. Et d'ailleurs, je suis tout heureux d'apprendre que la nouvelle loi régionale permettra le droit d'interpeller au sein du conseil communal.

Malheureusement, souvent ces interpellations arrivent trop tard, lorsque le dossier est presque cadencé. Même si je soutiens cette possibilité d'interpellation directe, je préfère la possibilité d'une vraie consultation via les commissions que je viens d'évoquer. Nous préférons également travailler conjointement avec les associations qui existent sur le terrain à Uccle et qui

ont pour nous une réelle légitimité et constituent une authentique démarche citoyenne. C'est souvent à l'encontre des réflexes « Nimby » qui, face à un problème, poussent certains citoyens à ne réagir qu'en leur simple nom en voyant le problème se poser devant leur porte. Nous reconnaissons en tout cas à toutes ces associations la légitimité d'interlocuteurs privilégiés et nous tenons à accroître les contacts, voire à les rendre même structurels. Quant aux commissions consultatives, nous verrions d'un bon œil que les points qui y seraient inscrits le soient tant par les politiques que par les citoyens qui seraient délégués au sein de ces commissions. S'il n'y a pas de consensus, on pourrait envisager un référendum. Là, les modalités devraient être prises, mais nous ne considérons pas que les élus ont tout à dire et ne doivent plus consulter les citoyens...

Les consultations ne devraient être qu'exceptionnelles et il y a d'ailleurs plusieurs études qui ont démontré que cela pouvait tourner au poujadisme, à la manipulation. Il faut s'en méfier ; Ecolo n'est pas nécessairement partisan du référendum pur et dur

Madame DUPUIS P.S.

Je pense qu'il y a dans la question un défaut essentiel : les politiques sont des êtres humains comme les autres citoyens. Ce ne sont pas des techniciens. Je crois qu'on nous demande de faire des propositions. Nous pouvons en faire de mauvaises, auquel cas nous serons sanctionnés aux élections. Nous pouvons faire des propositions qui sont des pistes que les citoyens peuvent accepter de suivre, si nous acceptons le dialogue, cela va de soi. Je vois le processus comme quelque chose de dynamique. On me demande de faire des propositions. Si après, les gens trouvent que ça ne va pas, d'abord ils ne voteront pas pour moi. Et après, dans la mise en œuvre, il ne sera pas possible de faire ça sans eux non plus. Donc, je ne poserais pas les questions comme ça. Je crois que ce dialogue est un processus continu que l'élection sanctionne à un moment donné. Il n'est pas question de n'être que le reflet de l'opinion publique ou d'un journal ; il est question d'entrer en dialogue avec les gens, et avec ceux qui sont naturellement concernés par les mesures que l'on propose. D'ailleurs, je ne pense pas que l'on puisse faire de la politique communale sans se préoccuper effectivement de la manière dont les uns ou les autres prennent les propositions qu'on fait. Sur la question du sondage, il n'y a pas de problème. Mais je suis choquée quand on considère que nous sommes des experts. Nous sommes là pour faire un certain nombre de propositions. Cela peut émaner de considérations qui ont à voir avec le cœur, avec la raison, avec la consultation. C'est pas technique la politique.

Non, je n'ai jamais eu l'idée que les politiques pouvaient être des techniciens. Si c'était le cas, ça serait accidentel à la limite. Non c'est plutôt l'idée que, en Suisse, on pratique beaucoup le sondage, le référendum ou l'interrogation du public. Cela a du bon et du mauvais. Mais c'est un pays bien démocratique quand même...

Je vous arrête tout de suite. Je pense que pas mal de consultations qui ont été menées en Suisse ont abouti à des résultats qui sont loin d'être un progrès pour la société suisse. Et j'en veux pour preuve, par exemple, la manière dont les femmes sont considérées.

Ceci dit, je suis en partie en charge de l'urbanisme régional. Je me rends très bien compte que nous avons, et heureusement, mis au point toute une série de procédures de consultation. Ces procédures sont sur- ou sous- utilisées, Mais il y a beaucoup de possibilités d'expression. Alors, la difficulté pour un mandataire communal, c'est de concilier. Je n'irai pas par quatre chemins : je vois bien qu'il y a des problèmes de logement, tout le monde se plaint que les jeunes ménages s'en vont. Donc il faut prendre en compte un certain nombre de propositions en matière de logement. Bien entendu, elles doivent s'inscrire dans un contexte. Mais il est globalement nécessaire de construire du logement accessible, par exemple du logement social ou moyen. C'est vrai que, là où on va faire des propositions, ça ne sera pas accepté parce que d'aucuns penseront qu'on peut le faire ailleurs. À un moment donné, il faudra persuader les uns et les autres, et là, le dialogue est nécessaire.

Jusqu'où doit aller la participation citoyenne ?

b) Assistance au conseil communal – au conseil de police ?

Les séances du Conseil Communal et celles du Conseil de Police sont le plus souvent ignorées du public et ce dernier n'est informé qu'a posteriori des décisions prises. **Les candidats sont-ils prêts à favoriser l'assistance du public ? Et pour ce faire, à diffuser de manière large et en temps opportun les points importants qui viendront à l'ordre du jour ?**

Monsieur DE DECKER M.R

Par définition, une délibération du conseil communal est une délibération publique. Et donc l'ordre du jour d'un conseil communal est public, pour que le public puisse venir. Maintenant, je sais que les ordres du jour sont fixés en général au collège précédent, et que la période est relativement courte entre la date où l'on fixe l'ordre du jour et la date du conseil communal. Si on avait les moyens, je serais tout à fait favorable à ce que le conseil communal soit télévisé. J'ai vu l'entrée de la télé au parlement, c'est-à-dire de la retransmission intégrale. Je l'ai moi-même organisée au Sénat. Et chacun pourrait le suivre chez lui. Évidemment, il y a une limite... la frustration qui vient de ce que le public ne peut pas intervenir. Une réponse qui pourrait être faite, c'est qu'on pourrait aussi tenir, je ne sais pas moi, deux fois par an, une séance spéciale du conseil où le public pourrait interroger directement le collège échevinal sur l'un ou l'autre sujet.

MADAME FREMAULT U.C.

Personnellement, je regrette que les conseillers communaux soient informés très tardivement des points qui sont mis à l'ordre du jour ; et c'est compliqué de faire le relais pour mobiliser les électeurs. Je ne suis pas non plus favorable à ce qu'on ouvre tout. Je crois qu'il y a des décisions qu'on doit prendre à huis clos : c'est le principe de la démocratie participative, on doit faire confiance aux gens qu'on a élus. Maintenant, assurer un maximum de transparence est quelque chose qui met en confiance. Si on donne aux citoyens un certain nombre d'instruments qui leur permettent d'avoir confiance que les choses se déroulent correctement, je pense que les citoyens sont tout à fait capables de comprendre qu'à un certain moment, on ferme une porte et qu'on passe à un huis clos.

Monsieur DESMET ECOLO

Certainement, nous avons œuvré dans cette majorité-ci, où nous étions présents, à ce qu'il y ait préalablement et a posteriori une diffusion du contenu des séances du conseil communal. Donc, pour nous, l'assistance, cela fait partie de l'enjeu démocratique, même si l'on constate malheureusement une attitude pas toujours heureuse de certains élus qui sont peut-être sensibles à l'assistance du public. Malheureusement, il n'y a pas de débat public, puisque la loi interdit une discussion entre le politique et l'assistance. Peut-être, serait-ce à creuser : Il y a des séances préparatoires au niveau de chaque échevinal. Pourquoi ne pas permettre la présence du public pour susciter un dialogue ; là, il n'y a pas d'interdit

Madame DUPUIS P.S.

Certainement, nous avons intérêt à ne pas débattre en vase clos. Et c'est vrai qu'il y a une série d'évolutions qui ne sont pas positives. Par exemples : il y a le conseil de police, il y a le CPAS, et il y a une bonne dizaine d'ASBL communales, qui font du travail intéressant ; on peut y participer, on devrait élargir la consultation des gens. Mais ça manque de visibilité pour le public ; donc, il faudrait rassembler un peu plus de ces enjeux dans le conseil communal, et y intéresser un maximum de personnes, par l'affichage, l'intermédiaire du bulletin communal, les contacts que les conseillers communaux pourraient avoir de façon plus personnelle avec leur électorat ou avec leur quartier. Il y a nécessité d'intéresser davantage le public au débat communal.

L'assistance du public est fondamentalement une bonne chose, mais a parfois un effet pervers : les élus peuvent profiter du public pour faire un show.

Quand le Bourgmestre doit taper sur la table, en disant « Écoutez, laissez les conseillers s'exprimer ». En même temps, je comprends le public qui est venu pour dire qu'il souhaite telle ou telle chose. C'est tout à fait normal. Bien entendu, les élus doivent avoir beaucoup de tolérance et de capacité d'écoute, mais tout un chacun doit en avoir s'il veut s'exprimer.

Jusqu'où doit aller la participation citoyenne ?

c) Ombudsman

*Il arrive que des administrés se heurtent à l'administration, ou estiment avoir des griefs à faire valoir, ou ne comprennent pas une règle, ou tout simplement ne savent pas à qui s'adresser. Un poste d'ombudsman, interface entre l'administration et les administrés, permettrait le plus souvent de résoudre à l'amiable et rapidement de tels (faux) problèmes et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle. **Les candidats seraient-ils favorables à la création d'un poste d'ombudsman à Uccle, en dehors des éco-conseillers et de la médiatrice sociale, qui existent, malgré le coût que ceci représente ?***

Monsieur DE DECKER **M.R**

Mon sentiment, c'est que ce serait du grand luxe. Pourquoi ? Par définition, lorsque le citoyen s'adresse à l'administration, il se rend au guichet communal ; il rencontre des fonctionnaires compétents. Si ça ne se règle pas comme il le souhaite, il peut demander le chef du service. Et s'il n'arrive pas encore à trouver la solution qui lui convient, qu'il n'est pas convaincu par l'attitude de l'administration, je crois qu'il n'y a aucun échevin qui refuserait de recevoir ce citoyen dans son bureau. Ce sont déjà des moyens démocratiques, de bonne gestion aussi. Il y a des domaines où je peux le comprendre : c'est notamment la médiatrice sociale ; dans les problèmes du CPAS, il y a vraiment des situations excessivement pénibles. Mais pour la gestion globale de la commune, je crois que, si l'échevin ne répond pas, il y a le bourgmestre. C'est ça l'avantage de la dimension communale. Les problèmes les plus délicats sont souvent des problèmes d'urbanisme. Eh bien, chaque fois, à Uccle, qu'un problème d'urbanisme à l'ordre du jour fait problème, le point est reporté au moins d'une semaine. Et on se rend compte qu'au cours de la semaine, un, deux ou trois échevins sont passés sur place pour se faire une opinion. Et ça, c'est possible encore avec une commune de la dimension d'Uccle.

MADAME FREMAULT **U.C.**

Nous sommes favorables à cette proposition qui serait assurée par une personne indépendante du pouvoir politique, avec l'objectif d'aplanir les différends et les malentendus qui pourraient surgir entre les citoyens et l'administration, avec évidemment un rapport annuel qui serait présenté au conseil communal exactement comme cela se fait dans d'autres types d'assemblées. On aurait une idée du nombre de plaintes qui sont déposées, dans quels domaines, quelle est la durée de traitement de ces plaintes et quelle est l'issue du dossier : est-ce que cela résout réellement les choses ? Par rapport à cela, je tiens à préciser qu'une des composantes de l'Union Communale – le CDH – a déposé il y a plusieurs années à la Chambre une proposition visant à instaurer un médiateur au niveau communal.

Monsieur DESMET **ECOLO**

Oui, certainement, puisque les ombudsmen au niveau fédéral, notamment, ont montré leur apport citoyen et l'intérêt qu'ils peuvent représenter ; pourquoi pas à Uccle ? Mais il faut qu'il y ait une très grande latitude d'action ; il ne faut pas que son travail puisse être cadencé et il faut que, ce qu'il reçoit du public, soit communiqué publiquement ou au conseil communal, bien entendu avec la discrétion des noms et des sujets. Idéalement, il faudrait qu'il soit adjoint au secrétaire communal. Quant au coût, nous pensons que ce genre d'investissement démocratique est relativement faible par rapport au coût budgétaire pour la Commune.

Madame DUPUIS **P.S.**

Oui, ce n'est pas une question de coût. Si on peut trouver un système pour qu'il y ait un meilleur contact entre la population et l'administration communale, eh bien faisons-le. Mais on peut aussi déjà penser à utiliser un certain nombre de canaux qui existent. Première chose, il faut que l'administration soit au service du public. Cela fait partie des tâches, notamment du collège communal. Et je pense que ça dépend beaucoup de la personnalité des uns et des autres. Encore une fois, ce qu'il faudrait éviter, c'est qu'il y ait monopolisation de l'intervention. Je crois beaucoup à la diversité, au dialogue ; je crois que tout le monde doit être accessible, que tous les conseillers communaux doivent servir à ça aussi. C'est un peu aussi le rôle du politique d'être une cheville ouvrière entre le public et l'administration, mais si on souhaite tenter l'expérience d'un ombudsman, pourquoi pas ? Je n'y vois pas un remède miracle. Il faut que toute l'administration soit ouverte, c'est très clair. Maintenant, il y a parfois des choses incompréhensibles et je pense que ça vaut la peine de simplifier.

Deuxième question : Les élus peuvent-ils voter selon leur conscience ?

Quand la Commune est dirigée par une coalition, il est habituel de voir lors des conseils communaux que tous les membres de la majorité adoptent le même point de vue et que ceux qui sont dans l'opposition votent dans l'autre sens, ou parfois – mais plus rarement – s'abstiennent ou même s'arrangent pour ne pas être présents lors du vote. Pour les citoyens, ces votes majorité contre opposition donnent une piètre idée du monde politique et constituent un spectacle affligeant qui ressemble à un jeu, pour ne pas dire une farce. Les citoyens savent que la gestion communale requiert un consensus, c'est-à-dire le respect d'une ligne de conduite et donc une certaine discipline. Mais ne va-t-on pas trop loin ? L'impression est qu'on vote pour ou contre selon qu'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition, au risque de se faire éjecter tôt au tard si on fait preuve de personnalité, comme si la conviction d'un chacun comptait moins que l'appartenance à un parti, comme si l'intérêt commun devait céder le pas à l'obéissance aux directives du parti. Certes, il arrive que le Bourgmestre annonce que, sur tel sujet, le vote est libre et que chacun peut s'exprimer selon ce qu'il pense ; pour ceux qui sont à l'extérieur – les gouvernés – une telle « permission » est ahurissante, même si elle ne semble pas déranger les intéressés. Tout ceci amène à **la question de savoir si, pour ceux qui sont candidats à gérer la Commune, cette manière de faire, même si elle est monnaie courante, est normale, est conforme au mandat donné par les électeurs. Les élus n'auraient-ils pas la conviction qu'en votant selon leur conscience et en ne se préoccupant que du bien commun, ils se grandiraient aux yeux des électeurs ?**

Monsieur DE DECKER M.R

Merci pour votre question. Mais je vous dirais que, au niveau communal, je ne la comprends pas vraiment, parce qu'elle ne correspond pas à mon expérience. Au niveau parlementaire, ce que vous décrivez là est beaucoup plus caractéristique. Avec, quand même, en ce qui concerne le MR, la règle absolue que dès que le sujet qui fait l'objet de vote est éthique, les élus MR ont une liberté de vote intégrale. Mais revenons-en à la question que vous posez au niveau communal. Je pense que les partis politiques ne jouent pas souvent un rôle important dans la prise de décision des élus. En fait, les points qui viennent au conseil communal sont proposés par le collège. Donc, ils ont fait l'objet d'une discussion au collège. Les échevins, en réunion de groupe, ont fait rapport au groupe. Lorsque les sujets sont sensibles, il y a un débat au sein du groupe, avant d'aller en séance au conseil communal. Et c'est là, à ce moment-là, dans ce dialogue entre les échevins d'un certain parti et les conseillers communaux du groupe de cet échevin, que se fait le dialogue, et que se prend la décision, et que

s'adopte la position commune de la liste. Alors, c'est assez inexact de dire qu'ils sont contraints d'agir de telle ou de telle manière. Au niveau communal, l'opposition peut voter avec la majorité, et je crois que ça arrive très souvent. L'opposition n'est pas là systématiquement pour s'opposer. Une bonne opposition est une opposition qui est constructive. Et lorsque la majorité a raison, l'opposition peut voter avec le collègue. Par ailleurs, au sein du groupe, il arrive très régulièrement que les conseillers communaux ne votent pas suivant ce que souhaiterait le collègue, s'abstiennent ; il y en a qui partent lorsqu'ils n'ont pas envie de déranger l'échevin, ou qui votent contre. Il ne faut pas caricaturer et donner aux partis politiques une importance qu'au niveau local, ils n'ont pas. Les partis politiques ne débattent vraiment de sujets communaux que lorsque le sujet est très important. Je pense, par exemple, au Plan de mobilité qui vient d'être élaboré. Mais, pour les affaires courantes, les partis n'interviennent pas beaucoup. C'est mon expérience. Et je trouve que c'est bien que les mandataires doivent pouvoir prendre leur décision en âme et conscience.

MADAME FREMAULT U.C.

Je crois que la question dépasse très largement le cadre communal. Tant Stéphane de LOBKOWICZ que moi, qui siégeons au Parlement bruxellois, avons déjà été à l'encontre d'un vote de groupe, parce qu'on se sentait mal à l'aise. Il y a une seule limite : quand on décide de voter en âme et conscience, et que son groupe vote autrement : l'explication préalable est nécessaire ; et je pense qu'il faut une concertation dans ce groupe ; il ne faut pas mettre à mal une majorité pour se faire remarquer. Quand on n'a pas envie de voter un texte, il vaut mieux qu'on ne le fasse pas. Cette question, je crois qu'elle s'est récemment posée au conseil communal au niveau de certains élus, notamment, dans le cadre du plateau Avijl.

Monsieur DESMET Ecolo

D'abord un petit rappel : c'est Ecolo qui a introduit la notion d'opposition constructive. C'est d'abord l'intérêt citoyen, l'intérêt du sujet qui primera et non notre position dans la majorité ou dans l'opposition. Quant au fond de votre question, j'aurais tendance à dire : l'élu ne sait pas très bien quel est le mandat reçu puisque le vote est secret. On doit se référer à un vote qui s'est porté avant tout sur une liste ; cette liste a communiqué un programme. Donc, je pense qu'une totale liberté ferait problème ; et d'autant plus que si on est dans la majorité, il y a un minimum de respect par rapport à la coalition, à un accord de majorité, qui est publié et est connu de l'ensemble des citoyens. À moins qu'il y ait une violation fondamentale, l'accord de majorité, il faut s'y tenir. Si maintenant il y a des faits nouveaux qui se présentent, c'est évidemment différent puisqu'ils ne se retrouveraient pas, par définition, repris dans cet accord de majorité. Il faut donc éviter qu'un élu devienne une girouette. Un élu ne doit pas s'en tenir à l'avis d'un citoyen, mais

d'un groupe de citoyens. C'est pour cela que nous trouvons que les commissions et les associations de terrain, telle l'ACQU, sont des interlocuteurs privilégiés.

J'ai apprécié que vous disiez que le mandat qu'on donne est un mandat assez vague : l'élu ne sait pas exactement quel est le mandat qu'on lui a donné. Les habitants sont tout à fait conscients que les élus ne doivent pas nécessairement refléter ce que la majorité veut, parce que ce sont quand même les élus qui doivent avoir une vue de l'avenir, et donc pouvoir éventuellement lutter contre un immobilisme. Si on prend l'exemple de la mobilité : vous savez ce que l'ACQU veut comme programme ; la Commune a certaines vues ; si on interroge les gens et qu'on fait un referendum, on risque d'arriver à quelque chose qui n'est pas très productif pour l'avenir.

Cela me fait penser à une famille : vous avez un père, une mère, des enfants ; qu'est-ce que ce serait si le père et la mère avaient des avis divergents à tout bout de champ ; je pense qu'il faut un minimum de rigueur dans la décision, quitte à en discuter fondamentalement. Le politique doit aussi avoir une certaine rigueur avec un maximum d'informations préalables et les élus doivent prendre leurs responsabilités et éviter de devenir des girouettes.

Madame DUPUIS P.S.

D'abord, je vais dire avec une certitude pleine et entière que, non, on n'est pas éjecté si l'on fait preuve de personnalité. Mais, je dis ma profonde conviction que la vraie démocratie, c'est quand même celle où il y a des échanges de points de vue. Dans le conseil, il y a un certain nombre de propositions sur lesquelles majorité et opposition sont d'accord. Mais il y a des propositions où, peut-être de manière moins évidente pour le public, la majorité n'est pas d'accord, et la majorité va discuter les propositions jusqu'à ce qu'on arrive à des propositions qui ont été bien pensées, qui sont plus conformes à la perception des conseillers communaux. Donc, l'automatisme n'est pas du tout évident, et encore moins dans une commune que dans un parlement. Mais au départ, si vous avez l'impression qu'il y a majorité et opposition, c'est parce qu'il est clair que le rôle de l'opposition ; c'est de dénoncer jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la dernière lacune, de telle sorte que le dossier soit le plus juste. Et le rôle de la majorité est tout de même bien, puisque ce sont les responsabilités qu'on a revendiquées, d'arriver à construire quelque chose. Mais ce qui n'apparaît peut-être pas, aux yeux du public, c'est tout ce qu'il y a derrière ; il y a beaucoup de discussions, de lettres, de coups

de téléphone. Là, chacun s'exprime en conscience, ou en connaissance. Il y a tout un débat, qui n'est pas du tout un jeu. Maintenant c'est vrai qu'il y en a qui jouent. Parfois, quand on est dans l'opposition, on trouve plus facile de railler que de faire des propositions constructives. Je trouve que c'est une mauvaise idée.

Je suis content de vous entendre. Parce que j'ai quand même, je crois, reflété l'opinion d'un certain nombre de citoyens. Et j'ai personnellement déjà entendu des gens qui en dehors du conseil communal défendent un point de vue, et puis quand on est au conseil, ils l'ont oublié. Ça veut dire qu'à ce moment-là, ils s'alignent sur la conduite qu'on leur a demandé de suivre. Ce qui est malsain.

Qui leur a demandé ? Qui est « on » ? Parce que la construction d'une ligne, ça se fait ensemble. Moi, mon programme c'est 40 personnes qui l'ont fait. On a des réunions de majorité avant chaque conseil communal. Le collège fait des propositions, je peux dire qu'elles ne passent pas toutes. Il m'arrive très souvent d'improviser une réponse au conseil communal, parce que ce qui se dit ne me va pas. Pour autant je ne vais pas précipiter les choses, bloquer le système. Parce que la bonne décision, c'est quand même celle qu'on pèse.

Troisième question : Logements – Espaces verts

*Uccle est riche en espaces verts, mais manque de logements, en tout cas sociaux et moyens. À ceci s'ajoute probablement la tendance des édiles d'accroître le nombre d'habitants et par là les ressources financières de la Commune. Il en résulte que les mandataires communaux peuvent se trouver confrontés au dilemme : faut-il privilégier la construction de nouveaux logements, qu'ils soient sociaux ou non, dans des espaces actuellement verts, mais aussi essentiels à la vitalité du maillage écologique ? Ou bien faut-il prioritairement sauvegarder l'environnement semi-naturel et rural ? Pour plusieurs gros dossiers actuellement en cours, les habitants se sont fortement mobilisés pour proposer des solutions alternatives acceptables ; celles-ci, tout en proposant peut-être moins de logements, ont par contre le mérite de mieux préserver le cadre de vie et l'environnement naturel des quartiers. **Estimez-vous qu'il convient de privilégier le logement ou l'espace vert ? En dialogue avec les habitants pour trouver la solution la plus adaptée ? Quelle est la position des candidats sur cette problématique ? En cas d'alliance avec un parti qui aurait une vue opposée sur ce point, la position serait-elle négociable ?***

**Monsieur DE DECKER
M.R**

Une fois de plus, ma réponse comportera des nuances. À un certain moment, une ville se développe. Et si nous retournions trois siècles en arrière, là où nous habitons ici, il y avait sans doute la forêt de Soignes. Et donc cette opposition entre le logement et l'espace vert, on peut la comprendre, mais il y a aussi un certain nombre de limites. J'ai été élevé dans une famille un peu particulière, puisque mon père était artiste peintre et membre de la Commission des Monuments et Sites, ma mère était pianiste et mon frère est devenu écrivain. Donc j'ai vécu toute mon enfance avec un papa qui, dans son atelier de peintre, le soir, faisait des rapports sur la préservation de sites ou de monuments. Par conséquent, cette question, je la comprends bien. Il faut donc, une fois de plus, trouver la juste mesure. Parlons franchement : le sujet que vous abordez fait référence à au moins deux dossiers importants : le plateau Avijl et le plateau Engeland. Prenons le plateau Avijl. Il y a eu un très long débat. Parce que tout de même, il y a dix

ans, quinze ans déjà, nous parlions au conseil communal de la question : Uccle perd des habitants, les jeunes habitants ne trouvent pas de logements qui sont à la mesure de leur bourse, donc il faut baisser la pression immobilière, construire des logements, moyens et sociaux, pour permettre à la population de se renouveler, et aux jeunes de rester.

Ce que je veux dire par rapport au plateau Avijl, c'est qu'il y avait cette demande-là. Mais, en même temps, il y a un plan d'urbanisation qui a été adopté globalement par le conseil communal ; il va devoir faire l'objet chaque fois de permis de bâtir. Et ce que je pense, c'est qu'il faut respecter ce site. Et donc, j'estime que ce qui a été voté par le conseil communal est le maximum de ce qui pourra se faire, mais n'est pas nécessairement ce qui doit être fait dans son entièreté. Il y a un moyen, à mon avis, de trouver au fil du temps – parce que ça va mettre au moins une dizaine d'années pour se réaliser – que ce qui va se faire puisse l'être dans le respect de ces espaces verts qui doivent être privilégiés, qui donnent à Uccle sa caractéristique.

**Monsieur DESMET
E.COLO**

Une fois encore, ce n'est pas une question « blanc ou noir ». Pour Ecolo, ce serait d'emblée dire la protection des espaces verts, mais nous sommes prêts à assumer le dilemme et nous l'avons assumé, parfois difficilement : Donc, logement : oui ; des logements sociaux, oui ; nous avons d'ailleurs obtenu, pour la première fois au niveau du plateau Engeland, une charge d'urbanisme ; nous

avons la volonté de préserver tous les espaces verts reconnus à Uccle et, notamment, les intérieurs d'îlots. Mais il faut aussi arriver à construire dans les « dents creuses », mieux inventorier les logements vides, et il faudrait aussi réfléchir sur les sites pollués, on en a vus à Avijl, il faudra de toutes façons dépolluer. Et maintenant, quant aux accords de majorité, en tout cas, nous, on ne rentrera pas dans une majorité avec un parti « bétonneur ».

**MADAME FREMAULT
U.C.**

Votre question renvoie à une affaire récente, celle du plateau Avijl, du plateau Engeland et du Kauwberg. Le sort d'Avijl a été réglé – espérons provisoirement – de manière assez triste par le Collège échevinal. À votre question, j'ai envie de répondre par une autre question : Pourquoi faut-il toujours opposer logement et espace vert ? L'Union communale a fait de l'environnement sa priorité n°1. Premièrement, pourquoi un moratoire pour les espaces verts, une protection définitive du plateau Avijl et une définition d'un nouveau PPAS ? On souhaite préserver les espaces verts, leur conférer un statut de sauvegarde et favoriser le maillage vert. Mais, parallèlement à cela, nous avons aussi des propositions pour développer le logement à Uccle : l'utilisation par la Commune de tous les leviers, de tous les outils régionaux qui existent : le droit de gestion publique, les subventions..., encourager aussi l'affectation de logements au dessus des commerces ; évidemment qu'il faut construire du logement social et moyen d'ici 2012. Je

vous rappelle qu'en six ans, la majorité en place a construit zéro logement. Alors, qu'on opère d'abord un cadastre des terrains communaux disponibles, qu'on regarde quel est le patrimoine de la Régie qu'on peut avoir avant de s'attaquer aux espaces verts. Je trouve que c'est souvent un réflexe paresseux : c'est évident qu'il est plus facile de construire 200 logements à Avijl que de se creuser la tête, de faire un cadastre de quels terrains on dispose et de se dire : là, on va faire 5 unités de logement, là 6... C'est facile de s'attaquer à Avijl six mois avant la fin de la législature. On a eu la chance de travailler avec le comité du plateau Avijl et j'ai le plus grand respect pour le travail qui a été réalisé : le Livre blanc qui a été publié est un exemple remarquable de démocratie participative. « Concerter » qu'est-ce que cela veut dire ? Si c'est uniquement présenter le plan tel qu'on l'a imaginé et même si on le justifie, il y a moyen aussi d'entrer en dialogue avec les habitants. Pour Avijl, on n'a pas affaire à des ayatollahs de l'environnement, ce sont des gens qui ont réfléchi, qui ne sont pas non plus opposés de façon irrémédiable à ce qu'on construise.

**Madame DUPUIS
P.S.**

Je tiens à dire deux choses. Je crois que ce n'est pas une opposition que l'on peut faire entre les espaces verts d'un côté, le logement de l'autre. Je ne crois pas que les dossiers se présentent vraiment comme ça. Et l'autre chose, c'est que je ne suis pas la seule à penser comme ça : l'ensemble des formations démocratiques vont vous dire qu'il est nécessaire de faire du logement à

Uccle, et il est aussi nécessaire de le faire dans un dialogue avec les habitants. Tout le problème est de savoir jusqu'à quel point on considère l'intérêt général, l'intérêt local, l'intérêt d'un certain nombre. C'est sûr que, du côté des socialistes, on est très conscients du fait que, dans la commune d'Uccle, il y a très peu de logement social. Et j'ai l'impression que le dialogue est plus positif avec les habitants, même si ça les ennuie souvent, lorsque l'on dit :

« Ici on va essayer de résorber la cherté des logements ; on va créer du logement pour les personnes les plus pauvres, etc. ». C'est un dialogue qu'on peut avoir avec les gens. Autre chose est lorsque les promoteurs font des propositions très écrasantes. Quand on parcourt la commune, on s'aperçoit qu'on construit beaucoup. On a fait beaucoup moins de débats autour de quantité de constructions isolées par petits groupes dans le sud de la commune. Que l'on pense au Papenkasteel ou tout ce qui se fait dans ce coin-là, qu'on en a fait autour du plateau Engeland. Certainement, on a raison de débattre autour du plateau Engeland. Mais on doit débattre partout. Je pense que dans une commune comme celle-ci, qui est une commune très aérée, c'est l'équilibre qui est important. Construire c'est nécessaire, mais, de manière générale, en observant un certain nombre de règles. Ces règles, selon qu'on est plus ou moins proche du lieu où l'on va construire, on les perçoit plus ou moins. Il faut faire du logement social, dans des conditions de dialogue et de préservation des espaces verts, mais évidemment pas seulement avec les voisins. C'est un enjeu qui est global. C'est ça la difficulté. Tout le monde dit qu'il ne faut pas de « Nimby », mais en attendant, il y en a quand même bien un peu !

Quatrième question : Plan communal de développement de la nature (PCDN)

*Certaines communes (Anderlecht, Rixensart, Liège...) se sont dotées d'un PCDN, c'est-à-dire d'une ligne de conduite pour gérer, préserver et améliorer le patrimoine vert. L'objectif est de lutter contre la disparition de la flore, de la faune et des habitats, de travailler en coordination avec les services régionaux, tout en sensibilisant les habitants à la gestion du patrimoine vert. **Pensez-vous qu'un tel plan soit utile ? Constituerait-il un frein efficace contre l'appétit des promoteurs immobiliers, notamment pour la préservation des intérieurs d'îlots ? Les candidats sont-ils prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour le faire aboutir ?** (cf. l'article qui a paru en mi-septembre 2006 en pp. 5 à 7 de la Lettre aux Habitants n°49)*

Monsieur DE DECKER M.R

En un mot. Je me méfie, en bon libéral, des planifications, mais d'un autre côté, l'intérêt des plans, c'est un cadre et ça permet de faire l'état des lieux. Et à cet égard, je n'y serais pas opposé.

Monsieur DESMET E.COLO

D'emblée, c'est une idée excellente et ce n'est pas un hasard si elle émane de l'ACQU et de son organe de presse : la « Lettre aux habitants ». D'ailleurs, j'ai répondu très favorablement à cette idée qui a été précisée au niveau du memorandum de « SOS Kawberg ». Je pense qu'il faut un plan directeur, voire une commission consultative du développement de la nature à Uccle avec une association des différents acteurs, tant du monde de l'entreprise que de celui des citoyens

MADAME FREMAULT U.C.

La réponse est « oui » à 100%, car évidemment c'est utile à Uccle. Je pense, pour en avoir discuté avec Monsieur BLANPAIN, qu'il existe une directive européenne de 2004 qui s'appelle la responsabilité environnementale, et que c'est quelque chose qui devrait être étudié rapidement par la future majorité. Je crois que cela pourrait tranquilliser un certain nombre d'habitants qui se mobilisent ; ce n'est pas quelque chose de coûteux.

Madame DUPUIS P.S.

Ce serait, comme tout plan communal, une réflexion commune qu'on pourrait avoir sur un objet qui devient de plus en plus important. Je suis pour. Je ne sais pas si cela serait un frein aux promoteurs ; c'est nous qui sommes le frein aux promoteurs. Un plan communal de développement n'est pas directif, mais c'est un instrument extrêmement intéressant pour établir les dialogues dont on parlait au début.



rappel

**Ami(e)
automobiliste,**

**Ne
stationnez
pas
sur les
trottoirs**

**un espace public,
même devant
chez vous !**

**Une telle
habitude les
dégrade
petit à petit**

**Stationnez
sur la
chaussée**

**pas sur
les passages-
piétons,
ni à moins
de 5 m.
des coins de rue !**

Constitution d'un réseau d'itinéraires piétons à Uccle

Introduction

La mobilité est un enjeu majeur pour la prochaine législature communale. La Commune d'Uccle s'est dotée en juin 2006 d'un plan de mobilité qui fixe des objectifs, des priorités et des moyens à mettre en œuvre afin de régler certains des enjeux liés à la circulation. L'application de ce plan doit garantir une mobilité pour tous et respecter la qualité et le cadre de vie des habitants en tentant de les protéger des effets néfastes d'un trafic toujours croissant. Assez logiquement le plan encourage les transports en commun, mise sur le développement tant attendu du RER, tente de réduire l'impact des navetteurs (en proposant un « contournement » des quartiers résidentiels), et propose quelques mesures qui limitent la place de la voiture dans nos rues au profit d'utilisateurs doux et de leur sécurité. Les problèmes de mobilité ne sont pas occasionnés par les seuls navetteurs. Nous « sur-utilisons » également la voiture même pour des déplacements parfois très courts, contribuant ainsi à l'engorgement des rues, au casse-tête du parking, à l'immobilisation des transports en commun englués dans ce trafic, aux risques d'accident et à la pollution inhérente à une circulation automobile dense et anarchique.

Déplacements piétons, une alternative pour des trajets courts

Pour des déplacements de proximité, il existe des alternatives à la voiture qui sont « compétitives » et trop peu utilisées. À Uccle, où le réseau des chemins, sentiers et petites voies piétonnes est très dense, il est possible de prendre des raccourcis pedestres. Pour être mieux utilisés, pas seulement par quelques connaisseurs convaincus, ces cheminements doivent être organisés en itinéraires fléchés, bien entretenus, et sécurisés lorsqu'ils traversent des voiries importantes. Mieux intégrés dans la trame globale de la mobilité, ils seront empruntés par de nouveaux usagers.



Un des nombreux chemins très pittoresques et bien pratiques qui quadrillent le territoire ucclois (bois du Keyenbempt)

En plus des enjeux liés à la mobilité, le développement d'itinéraires piétons est une mesure d'aménagement du territoire qui est à la fois sociale, culturelle, identitaire et qui s'inscrit dans une perspective de développement durable :

- elle garantit le droit au déplacement pour tous (et pas seulement aux propriétaires d'une voiture),
- elle permet de redécouvrir son environnement proche et met en valeur le petit patrimoine local particulièrement riche et vert dans notre commune,
- elle renforce le contact entre les habitants en faisant de la voirie et des chemins un lieu de rencontre et de vie,
- elle contribue au sentiment d'appartenance des gens à leur quartier car « on voit la ville différemment quand on la découvre en marchant »,
- elle réduit les embouteillages et la pollution tout en contribuant à la santé des usagers marcheurs,
- ...

Initiatives récentes de l'ACQU en faveur des réseaux piétons

Dans le cadre de la semaine de la mobilité (septembre 2006), l'ACQU n'a pas voulu faire la promotion de la « promenade loisir », mais du déplacement piéton « utile » entre les zones d'habitats, les écoles, les zones commerciales, administratives et les autres axes de transports publics (gares, lignes de bus et de tram).

Sur base de ces différents points focaux, **six itinéraires piétons** ont été définis pour permettre de relier utilement et rapidement ces points focaux entre eux. La zone couverte par ces cheminements est comprise dans un triangle qui relie le centre commercial de Drogenbos, la gare de Linkebeek et le parvis St Pierre.

Ces itinéraires ont fait l'objet d'un fléchage sur le terrain et de la publication d'un petit livret guide dans lequel chacun des cheminements est décrit sur le modèle des topoguides des sentiers de grande randonnée.



Pose par l'ACQU des flèches indicatrices permettant aux usagers de suivre les différents itinéraires proposés lors de la semaine de la Mobilité

Nous avons contribué à faire connaître ces sentiers, grâce au marquage des cheminements et à la distribution de 500 exemplaires de cette brochure richement illustrée et pleine de conseils utiles pour les usagers potentiels. Cette brochure comprenait notamment une carte en couleur que nous avons réalisée à l'aide de la base des données numériques et cartographiques de la nouvelle carte à 1/10.000 de l'IGN. À ces éléments cartographiques de l'IGN, il a été ajouté une série de données et d'obser-

vations faites sur le terrain.

Notre programme « pro-piéton » a connu un grand succès ; la brochure est aujourd'hui totalement épuisée et nous avons reçu de la part de ses utilisateurs, et aussi des écoles que nous avons ciblées, de nombreux échos positifs. En attendant la réédition de la brochure « Uccle c'est le Pied ! Itinéraires piétons dans le Sud-Ouest de la commune », celle-ci est accessible et téléchargeable depuis le site internet de l'ACQU (www.acqu.be).

Ce qu'il reste à faire dans ce domaine

La délimitation des six itinéraires a nécessité de nombreuses visites sur le terrain pour choisir les cheminements et les décrire. À cette occasion, nous avons relevé une série de « points noirs », à savoir des zones dangereuses ou mal équipées qui nécessiteraient des aménagements afin de faciliter et de sécuriser le passage des piétons. À d'autres endroits, ce sont des connexions piétonnes qui manquent ; quelques dizaines de mètres suffiraient à créer des liaisons pour compléter les itinéraires et permettre de désenclaver certains quartiers et en faciliter l'accès piéton. Nous ne manquerons pas de communiquer nos observations et nos suggestions d'aménagements aux responsables communaux.

En septembre 2006, nous avons réalisé le fléchage des itinéraires de manière temporaire. Nous demandons à la Commune de reprendre et de pérenniser ce marquage en proposant une signalétique de qualité comme celle qui existe déjà à proximité de cer-

taines gares. Celle-ci indique clairement les points d'accès et de départ de chaque chemin ainsi que les distances.

Une fois ces itinéraires durablement marqués, une réédition et une plus large distribution de la brochure reprenant ces différents itinéraires devraient être envisagées.

Enfin, cette initiative proposée pour le quartier Sud-Ouest de Bruxelles, devrait avec l'aide des comités de quartiers locaux, des écoles et des associations, appliquer ce type d'approche à l'ensemble de la commune et même vers certains quartiers limitrophes.

L'ACQU, dont la finalité est l'amélioration de la qualité de vie à Uccle et le maintien des spécificités de son environnement, espère devenir un partenaire constructif en mettant à disposition des autorités communales toutes les informations et les données accumulées sur ces cheminements piétons.

Georges MICHEL



Couverture de la brochure « Uccle c'est le Pied ».

Projet d'un centre multi-sports, multi-culturel et social à Uccle, sur le site de l'hippodrome de Boitsfort

C'est celui d'un Ucclois, Léopold VANDENSCHRIK, habitant rue du Ham n° 112 (tél. 02.375.65.70) et bien connu des milieux sportifs, particulièrement de celui du football. C'est un sportif distingué du Royal Racing Club de Bruxelles (créé en 1891). Il a enseigné avec beaucoup de compétence et d'enthousiasme le cours de « Football » à l'école nationale des entraîneurs de 1974 à 1981. Il est aujourd'hui l'auteur d'un projet étonnant intitulé « Le trèfle à quatre feuilles », allusion explicite à la disposition des infrastructures proposées.

Ce projet, prioritairement destiné aux jeunes, envisage, sur le site même de l'hippodrome, un complexe sportif, ainsi qu'une école gardienne, une école primaire, un service psycho-social, une seniorie (eh oui !), une salle omnisport qui permettra de créer de nouvelles disciplines sportives (basket-ball, volley-ball, handball, ping-pong, équitation, etc.).

L'intérêt fondamental du projet est qu'il vise le bonheur et l'émancipation de la jeunesse qui a tant besoin d'aides et d'encadrements de toutes sortes pour exister, croire en la vie humaine, se structurer mentalement et physiquement, et ainsi acquérir une bonne santé.

La pratique du sport est volontairement décrite comme un moteur « d'intégration et de respect des différences par l'abolition des barrières ». Elle a, selon l'énergique et utopiste (qualité indispensable pour entreprendre un tel projet) Léopold VANDENSCHRIK, « vocation à développer une philosophie de vie face au racisme et aux exclusion de toutes sortes ».

« Les enfants ont toujours montré, en tous lieux, leur capacité à l'ouverture et au non-jugement, là où le monde des adultes reste enfermé dans des préjugés ».

Le projet prévoit aussi la création d'un centre de gymnastique pré-natale avec l'aide de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Il mérite beaucoup de respect et de considération étant donné ses objectifs d'intégration des jeunes dans notre société et ses multiples dimensions humanistes.

Nous reviendrons sur ce projet dans de prochains numéros de notre « Lettre aux habitants », afin de préciser son état d'avancement et son degré de concrétisation.

*Bernard JOURET
Président de l'ACQU*



L'entraîneur, Monsieur Léopold VANDENSCHRIK, avec le groupe des enfants.

« Le meilleur entraînement sportif chez le jeune enfant, c'est le jeu spontané dans un environnement varié. L'aspect ludique favorise l'épanouissement de tous les enfants. Tandis que la compétition, elle, ne valorise que les battants. »

*Dr Michel DECHAMPS
Conseiller pédiatre
à l'ONE*

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7
tél. : 02.374.12.90.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1
tél. : 02.374.39.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13
tél. : 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Longchamp - Messidor

Anita STAES-POLET NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél. et fax : 02.376.61.71

(P) : Privé ; (B) : Bureau

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier Château d'Eau – Coq Moutons – Poussins

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 – tél/fax : 02.374.32.95

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88
tél. : 02.375.11.96

SOS Kawwberg

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53

Verrewinkel-Engeland

Béatrice MAREVOET, rue Engeland 565
tél. : 02.372.23.06

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Copropriétaires du Charlemagne

Jacques BOURGEOIS, av. de l'Aulne, pavillon 8, bte 27, tél. : 02.376.77.39

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Pêcherie - St-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152
tél. : 02.374.56.55

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114, 1190 – tél. et fax : 02.345.65.71
robe.cmee@swing.be

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31
fax (B) : 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Membres

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180
tél. : (P) 02.375.11.96 (B) 02.373.57.01 –
stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472 719790 cepvdqa@skynet.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190
tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uunet.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180
tél. : 02.376.32.34 – gerry_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180
tél/fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

Coordination :

Jacques NIFFLE

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

Notre N° de compte :

310-0734318-17

e.mail : ucclecomites@belgique.com

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU :
www.acqu.be

Tirage :

15.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.

